



AIACE

Association Internationale des Anciens de l'Union Européenne
11.500 adhérents – ouverte aux anciens de toutes les institutions et organes



Le Président international

43/17

Rapport annuel du Président à l'Assemblée générale de l'AIACE Maastricht 2017

Une année pleine de turbulences politiques

Depuis les Assises de Trieste, nous avons vécu une année agitée, pleine d'évènements politiques importants. Cette évolution a eu des effets considérables sur le travail de l'AIACE. Depuis la présentation par le Royaume-Uni de sa demande sur base de l'article 50 du Traité, les complications de cette procédure jamais testée auparavant demandent à l'AIACE non seulement de soutenir et défendre les droits et attentes légitimes de nos membres britanniques et autres retraités affectés par cette évolution; mais aussi d'entamer un débat plus large sur la voie que l'Union européenne est en train de prendre.

D'autres problèmes non résolus nous hantent: la situation aux frontières extérieures, la crise financière qui continue à menacer la stabilité de l'EURO, la mise en cause de notre système démocratique et d'état de droit par un populisme croissant et autocratique et une hostilité publique ouverte face à l'évolution du projet européen.

En même temps, nous sommes confrontés également à un débat bien plus profond et expert sur les avantages et faiblesses d'une politique d'unité dans un cadre de mondialisation. La société se divise entre ceux qui réclament le retour vers les nations du passé et ceux qui considèrent la modernité comme l'expression de liberté individuelle et d'opportunités économiques nouvelles.

15 Sections : Belgique/België – Danmark - Deutschland – Éire/Irland - España - France – Ελλάς/Grèce - Italia – Luxembourg -
Nederland – Österreich – Portugal – Suomi/Finland – Sverige - United Kingdom

Adresse administrative : Commission européenne, N 105 00/036, B-1049 Bruxelles, Belgique

Téléphone : ligne directe (+32-2)295.29.60 standard (+32-2) 299.11.11

Adresse électronique : aiace-int@ec.europa.eu Site Web: www.aiace-europa.eu

L'AIACE a de l'expérience et des compétences pour participer activement à ce débat.

Les péripéties du Brexit

Ceux qui connaissent les détails complexes de la construction européenne s'effraient des conséquences économiques et juridiques d'une application de l'article 50 du Traité de l'Union. Dans les 60 ans de son existence, l'Union a développé graduellement un système hautement sophistiqué pour trouver un équilibre entre les intérêts parfois très divergents de ses membres. Au cours d'une négociation d'un « divorce », on se rend compte dans quelle mesure le processus de rapprochement a déjà modifié nos sociétés. En retirant un élément important du projet européen, on déclenche toute une série de répercussions qui mettent en cause l'équilibre de l'ensemble.

Nos régimes de pensions et de santé font partie intégrante de ce système. Par conséquent, nous avons demandé d'être impliqués dans ce processus et avons nous-mêmes, avec l'appui important de notre section britannique, fait parvenir des analyses sur les conséquences du Brexit. Notre demande que les droits et espérances légitimes des pensionnés soient reconnus dans le mandat de négociation du Conseil a été acceptée et retenue dans le texte.

Ceci est d'autant plus important en raison du débat public dans les médias qui ont prématurément fait circuler des chiffres totalement biaisés d'un coût éventuel du Brexit.

Entre temps, un contact direct entre l'Administration de la Commission et l'AIACE a été établi pour échanger des informations, nous permettant également l'accès aux statistiques nécessaires.

Les discussions sur les coûts éventuels du Brexit ont eu néanmoins un effet positif : elles ont démontré le soin avec lequel notre système de pensions a été élaboré et qui garantit l'équilibre entre les droits et obligations de nos Institutions et les pensionnés. En même temps, elles nous rappellent les raisons des choix qui ont été faits dans le passé et

qui ont fait de notre système de pensions une réussite exemplaire. L'AIACE résistera par conséquent à toute tentative de mettre ce système en cause.

En ce qui concerne notre régime commun de santé, la situation est la même : l'AIACE fera tout pour assurer le maintien de l'accès des pensionnés à ce système, indépendamment du Brexit. Notre but principal est que les avantages du système commun d'assurance de santé ne soient pas modifiés au cours des négociations et restera à la disposition de tous les Anciens, y compris résidents au Royaume-Uni.

La future taxation des Anciens constitue un autre problème grave et demande une analyse sobre, sur base des principes qui ont guidé la création de nos Institutions. Là encore, l'AIACE a demandé le respect de nos droits et attentes légitimes selon les principes du Protocole de Vienne sur les Privilèges et Immunités. La situation des citoyens de l'Union qui ont choisi le Royaume-Uni en tant que lieu de résidence doit également trouver une solution juste et durable.

De toute manière, l'AIACE, dans ses prises de position, cherche à éviter l'impression que le Brexit serait simplement une affaire à régler entre le Royaume-Uni et les États membres de l'Union. Les implications politiques, économiques et institutionnelles seront larges et affecteront l'ensemble du projet européen. Un débat sur l'avenir de l'Europe, ses objectifs et sa constitution sera une conséquence incontournable de la négociation du Brexit. L'AIACE s'engage pour participer à ce débat.

D'autres évolutions qui demandent notre engagement

L'histoire s'accélère actuellement. Nos sociétés changent et les Institutions européennes sont bien conseillées de réagir face à cette évolution. Il est évident que la mondialisation n'a pas rempli toutes les promesses, que notre société avait attendues. L'Union européenne reste un facteur important dans ce processus de mondialisation. C'est elle avant tout qui doit procéder à une analyse sobre de l'évolution que prend notre société.

15 Sections : Belgique/België – Danmark - Deutschland – Éire/Irlande - España - France – Ελλάς/Grèce - Italia – Luxembourg - Nederland – Österreich – Portugal – Suomi/Finland – Sverige - United Kingdom

Adresse administrative : Commission européenne, N 105 00/036, B-1049 Bruxelles, Belgique

Téléphone : ligne directe (+32-2)295.29.60 standard (+32-2) 299.11.11

Adresse électronique : aiace-int@ec.europa.eu Site Web: www.aiace-europa.eu

Le processus politique que nous vivons actuellement est une réaction de nos citoyens visant à trouver des réponses aux défis nouveaux. Le but principal sera de préserver les avantages de la mondialisation tout en établissant un nouvel équilibre entre les intérêts divergents.

En même temps il paraît essentiel de tout faire pour éviter le retour vers les démons du passé. C'est également la jeunesse qui doit se réveiller. Elle doit assumer sa responsabilité politique et ses intérêts vitaux. Nous les Anciens, nous avons le temps et l'expérience pour apporter un soutien intellectuel à ce débat. En tant que conseillers et non comme donneurs de leçons. Qu'il s'agisse de la destruction de notre environnement, du changement climatique, de la disparition de la classe moyenne, de la diminution des ressources, de la pauvreté ou du sous-développement: ce qui décide de notre avenir, ce sont les faits et les chiffres, sur lesquels il s'agit maintenant de travailler en commun, et non les « sentiments » ou les « impressions ».

Le rôle traditionnel de l'AIACE

L'AIACE a été créée en tant qu'interlocuteur de l'Administration et cadre pour représenter et préserver dans la mesure du possible les intérêts des Anciens. Répondre à ces besoins reste le point principal de mes activités en tant que Président de l'AIACE internationale ainsi que de tous les membres de notre Bureau et de son équipe. J'ai remarqué néanmoins que dans la mesure où le nombre des pensionnés augmente suite à l'élargissement, et en raison des crises récentes, la structure existante touche à ses limites d'efficacité et de réaction rapide. Je pense que cette évolution requiert une réflexion approfondie sur notre rôle futur et la structure administrative qui en découle. Nous avons commencé cette discussion au sein de notre Conseil d'Administration et nous devons la poursuivre. Mon but est de renforcer le rôle des sections nationales et de diminuer la charge purement administrative au niveau international, notamment en ce qui concerne l'organisation de notre Assemblée générale. Si nécessaire,

un examen de nos statuts pourrait s'avérer nécessaire. Une alternative serait de renforcer le Bureau et son équipe administrative.

Le travail courant de l'AIACE internationale

Depuis Trieste nous avons vécu non seulement une suite de grands évènements politiques mais également des changements administratifs notables. Nous avons été obligés de déménager les locaux de notre Bureau et de notre Secrétariat international, une charge administrative considérable mais malheureusement également une détérioration de nos conditions de travail. Vu la suppression des huissiers courrier, c'est notre Secrétariat qui assure le courrier (notamment les demandes de remboursement de frais de maladie) de l'Espace Senior voisin (qui dépend en fait de la DG HR); cette proximité représente une charge de travail supplémentaire vu le nombre de questions et de services demandés par les pensionnés qui le fréquentent en grands nombres. Un nouveau membre du Secrétariat a été recruté le 10 mars : Florentino Sotomayor.

Il y a eu aussi quelques modifications dans nos rapports avec l'administration, notamment le départ de Marc Lemaître et son remplacement par Veronica Gaffey à la tête du PMO.

Je constate que ces changements n'ont pas eu d'effets négatifs sur notre travail, malgré quelques divergences persistantes sur certains points. Les évènements tels que le Brexit ont eu comme effet que les Institutions et leur personnel se rassemblent davantage pour faire face en commun au nouveau défi et pour défendre la cause de l'Europe contre le populisme et ses mensonges.

Je reconnais l'effort des administrations d'établir et de maintenir des rapports étroits et amicaux avec les Anciens et de répondre, dans la mesure du possible, à nos préoccupations.

L'établissement du **Groupe technique** qui nous permet d'examiner en détail certains problèmes avant les réunions de notre Conseil d'Administration a considérablement renforcé les échanges avec la DG HR et le PMO, au niveau des experts et constitue une amélioration significative de la préparation de nos réunions.

L'état de nos droits de pensions

Dans les discussions sur l'avenir de nos pensions, nous avons fermement maintenu notre conviction, que contrairement à beaucoup de régimes nationaux, notre régime statutaire de pension se trouve toujours en équilibre actuariel. Ce constat est important face à une discussion dans certains médias qui cherchent à mettre en cause la soutenabilité de ce régime à plus long terme. Suite à une demande du Conseil, la Commission a examiné, comme en 2010, les perspectives à long terme (50 ans) des coûts budgétaires de nos pensions. Dans une prise de position, nous avons souligné la nécessité de rappeler aux États membres traditionnellement hostiles au service public communautaire qu'un tel rapport ne devait pas simplement se limiter à la présentation des économies obtenues grâce à la révision du statut, mais de mettre également en exergue la détérioration de l'attractivité du Service public européen à la suite des dernières révisions du Statut.

Il faut également s'attendre à ce que cette question soit évoquée dans le cadre des négociations avec le Royaume-Uni sur le Brexit. L'AIACE a déjà publié des analyses dans ce contexte. Je me suis également adressé au Président Juncker et à Michel Barnier pour leur faire part de nos préoccupations.

Notre **recours en Justice** contre la non-application de la Méthode en 2011 et 2012 avait été, au cours de l'année dernière, suspendu par le Tribunal en attendant l'arrêt dans une autre affaire. Cet arrêt ayant été prononcé en septembre dernier, les travaux sur notre recours ont repris au Tribunal de 1ère Instance, étant donné que le Tribunal de la

fonction publique a été fusionné avec ce Tribunal. Après consultation avec le CA, nous avons demandé un délai supplémentaire pour étudier en détail les réponses du Conseil et de la Commission à notre prise de position.

Conformément aux règles de la Méthode, **l'actualisation de nos rémunérations et pensions** s'est déroulée dans les délais prévus et a abouti à une augmentation de 3,3 % pour 2016. Le VOX de décembre 2016 contient une présentation utile de l'évolution des chiffres depuis 1991.

Sur toutes ces questions, Ludwig Schubert reste l'expert de l'AIACE reconnu et apprécié par tous nos interlocuteurs. J'aimerais lui exprimer, au nom de notre Bureau, une fois de plus notre appréciation pour son engagement infatigable et lui souhaiter un rapide rétablissement de sa santé après quelques opérations graves pendant la période de ce rapport.

RCAM

Le Régime commun d'Assurance Maladie reste le sujet primordial mais également techniquement le plus difficile du travail quotidien de l'AIACE. La coopération avec le PMO et ses Bureaux liquidateurs est bonne et nous reconnaissons en général les efforts de l'administration pour répondre à nos préoccupations.

La Cellule PMO **Harmonisation** joue également un rôle extrêmement utile pour répondre à la nécessité d'une application uniforme et d'une transparence accrue des pratiques établies dans notre système d'assurance de maladies, ainsi que d'une clarification de l'information pour les affiliés (telle qu'elle est affichée sur My IntraComm). Nous félicitons le PMO pour cette initiative.

Nous notons avec satisfaction les progrès dans le domaine de **la complémentarité** où le PMO montre ces dernier temps une plus

grande flexibilité dans l'application de cette réglementation, même si certains aspects restent encore à régler.

Mais des divergences persistent.

Nous avons régulièrement critiqué la pratique de **surfacturation des hôpitaux au Luxembourg**, mais la réponse de la part des Services de la Commission reste évasive. Ceci est d'autant plus étonnant que la Commission à d'autres occasions et en particulier dans ses contacts avec les Anciens souligne régulièrement les limites budgétaires et nous impose une politique de stricte austérité financière.

Les nouveaux programmes de **médecine préventive**, introduits en juillet 2015, ont eu comme résultat une réaction généralement très critique de la part de nos membres. Selon le Conseil médical, le but de ces modifications était de remplacer des examens obsolètes par de nouveaux examens soi-disant plus performants. Mais nous constatons uniquement des changements pour la colonoscopie, mais aucun nouveau dépistage. Pour le reste, nous ne constatons rien que des suppressions sauf pour les cancers du sein. Les dépistages pour trois autres cancers les plus fréquents n'existent plus. Le Vice-Président Francis Wattiau a fait des contrepropositions, transmises à la Présidente du Conseil médical en demandant que certains examens puissent à nouveau être effectués, même si ce n'est pas tous les deux ans. La réponse que nous avons reçue jusqu'à présent nous paraît insuffisante et ne répond pas aux termes de l'article 72 du Statut. En effet le Conseil médical justifie sa position par le respect de recommandations internationales pour des programmes de médecine préventive de type santé publique, au niveau d'une grande population. Mais ce n'est pas applicable dans le cadre du Statut aux affiliés au RCAM. Bien entendu le sujet restera sur la table dans nos contacts avec le PMO, le Conseil médical et dans les débats au CGAM.

Finances

15 Sections : Belgique/België – Danmark - Deutschland – Éire/Irland - España - France – Ελλάς/Grèce - Italia – Luxembourg - Nederland – Österreich – Portugal – Suomi/Finland – Sverige - United Kingdom

Adresse administrative : Commission européenne, N 105 00/036, B-1049 Bruxelles, Belgique

Téléphone : ligne directe (+32-2)295.29.60 standard (+32-2) 299.11.11

Adresse électronique : aiace-int@ec.europa.eu Site Web: www.aiace-europa.eu

La situation financière de l'AIACE Int. est saine et l'année 2016 a été une année de consolidation. Les principales ressources de l'Association restent les cotisations des membres et les contributions des Institutions. Les principales dépenses concernent les frais de Secrétariat, les dépenses pour les Actions sociales et les frais liés aux réunions du Conseil d'administration (3 par an). Le CA qui réunit deux membres de chaque Section (15 Sections) reste le moteur de l'AIACE Int. : Lieu de rencontre, de réflexion, de propositions et de décisions.

La « cellule financière centrale » reçoit tout le support attendu des trésoriers des Sections et les en remercie.

Communication

C'est un point très important pour l'AIACE. Maruja Gutierrez Diaz du Bureau international de l'AIACE est en charge de ce dossier et a aidé considérablement à donner plus de profil à nos activités. Le **Séminaire communication** du Bureau a clairement montré son utilité. Il est de notre intention de renforcer nos activités au Mouvement européen et de soutenir dans la mesure du possible les activités de nouvelles initiatives émergentes de la crise politique après le Brexit.

Grace à l'activité infatigable de Pierre Blanchard en tant que Rédacteur en Chef, la **publication de VOX** a augmenté sa fréquence et le nombre de pages. Comme je le dis souvent : Le VOX est notre carte de visite et le moyen idéal pour présenter nos points de vue à une communauté plus large. J'aimerais exprimer un grand merci à Pierre et à son équipe de rédaction pour leur travail extrêmement stressant et les encourager de le continuer pour notre bénéfice à nous tous.

Nous avons pris acte que le contrat avec **Yammer** n'est prolongé que jusqu'en mai 2018 et regrettons l'incertitude pour l'avenir de ce forum utile de communication.

Après la nouvelle installation de notre **Site WEB** nous avons vécu quelques déceptions mais, grâce à un nouveau prestataire, le site est maintenant à jour et nous pouvons nous atteler à son élargissement.

L'avenir des Assises

Ce dossier mérite en effet une discussion approfondie au sein du CA. La participation de nos membres aux Assises de Maastricht est décevante malgré nos efforts de séparer la partie de travail et les activités de loisir. Notre proposition de choisir Strasbourg comme prochain lieu des Assises n'a pas trouvé l'appui nécessaire et nous travaillons actuellement afin de trouver un emplacement plus acceptable. Cette réaction de nos membres plaide en faveur d'une séparation encore plus claire des Assises en une réunion de l'Assemblée générale à un des sièges des Institutions (de préférence Bruxelles), organisée par le Bureau même et une rencontre de quatre jours maximum à un lieu touristique plus agréable, organisée par une société touristique professionnelle.

Une alternative serait de laisser le soin d'organiser les rencontres touristiques aux sections nationales. Ceci répondrait au fait qu'avec l'augmentation constante du nombre d'adhérents à notre Association, la charge de l'organisation s'accroît constamment pour le Bureau international alors que la justification dans le passé, càd des rencontres conviviales entre les anciens collègues et amis, perd de plus en plus de crédibilité. Toutefois le débat sur cette question est encore ouvert et nous préparons une proposition pour 2018.

Remarque finale

Les crises récentes sonnent comme une sorte de clairon de réveil. Pour nous, les Anciens, c'est le moment pour serrer nos rangs et de travailler en commun pour faire valoir la sagesse et la modération dans la tourmente!

Pour moi en tant que votre Président, c'est aussi le moment pour remercier tous ceux qui m'aident à accomplir ma tâche : Mon Secrétaire général Didier Hespel qui porte sur ses épaules la plus

Sorry, no English translation available.

lourde charge de responsabilité. Les autres Membres du Bureau qui m'aident également énormément dans l'accomplissement de mes fonctions. Le secrétariat avec Anne Pascale et Florentino qui assurent le bon fonctionnement du Bureau. Tous ceux qui travaillent avec nous, que ce soit les services de la Commission et des autres Institutions, le CA et les Sections nationales, les nombreux bénévoles qui travaillent dans l'intérêt commun, notamment dans les comités, celles et ceux qui présentent l'AIACE aux futurs pensionnés (et préparent les dossiers !): Un grand Merci à vous tous et toutes !!!

Bernhard Zepter

15 Sections : Belgique/België – Danmark - Deutschland – Éire/Ireland - España - France – Ελλάς/Grèce - Italia – Luxembourg -
Nederland – Österreich – Portugal – Suomi/Finland – Sverige - United Kingdom

Adresse administrative : Commission européenne, N 105 00/036, B-1049 Bruxelles, Belgique
Téléphone : ligne directe (+32-2)295.29.60 standard (+32-2) 299.11.11
Adresse électronique : aiace-int@ec.europa.eu Site Web: www.aiace-europa.eu